



**Organe subsidiaire de mise en œuvre  
Quarante-septième session  
Bonn, 6-15 novembre 2017**

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention  
Apport d'un soutien financier et technique**

**Ateliers régionaux de formation pratique concernant  
les informations à communiquer sur les mesures  
d'atténuation dans les communications nationales  
et les rapports biennaux actualisés**

**Rapport du secrétariat**

*Résumé*

En 2017, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention a organisé deux ateliers régionaux de formation pratique à l'intention des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Le premier atelier, pour la région de l'Afrique, s'est tenu à Pretoria du 21 au 24 août, et le deuxième, pour les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe orientale, a eu lieu à Siem Reap (Cambodge), du 4 au 7 septembre. Le but de ces ateliers était d'aider les Parties à réunir les informations à communiquer sur les mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, et à renforcer la capacité des experts nationaux de tirer parti des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » et des « Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ». Ces ateliers ont également offert un cadre propice à un riche échange d'idées, d'enseignements et d'expériences concernant le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, ce qui a été apprécié des participants. Ceux-ci ont estimé que les ateliers leur avaient permis de mieux savoir comment réunir et communiquer des informations sur les mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés. Le présent rapport rend compte des travaux menés dans le cadre de ces ateliers et contient un résumé des débats.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–5	3
A. Mandat .....	1–3	3
B. Objet du rapport.....	4	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	5	3
II. Déroulement des ateliers .....	6–9	3
III. Débats.....	10–37	5
A. Atténuation des changements climatiques : vue d’ensemble .....	12	6
B. Définition, sélection et mise en place de mesures d’atténuation.....	13–18	6
C. Analyse des effets des mesures d’atténuation .....	19–22	7
D. Établissement de rapports sur l’atténuation au titre de la Convention .....	23–28	7
E. Mise en place ou renforcement de dispositifs institutionnels nationaux .....	29–35	8
F. Échanges entre pairs .....	36	9
G. Difficultés et lacunes constatées, et besoins consécutifs en matière de ressources financières, de moyens techniques et de renforcement des capacités, aux fins de la communication d’informations sur les mesures d’atténuation .....	37	9
IV. Conclusions .....	38–43	10
Annexes		
Programme de travail des ateliers régionaux de formation pratique concernant les informations à communiquer sur les mesures d’atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés .....		12

## I. Introduction

### A. Mandat

1. Dans la décision 19/CP.19, la Conférence des Parties a décidé que le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) poursuivrait ses activités pour une période de cinq ans, allant de 2014 à 2018, et que, pour s'acquitter de sa tâche, il agirait conformément au cadre de référence révisé figurant dans l'annexe de ladite décision.

2. Conformément à ce cadre de référence, le Groupe consultatif d'experts a mis à jour, à sa première réunion de 2017, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne), du 14 au 16 février, son programme de travail pour 2017-2018<sup>1</sup>. Au titre de son programme de travail pour 2017<sup>2</sup>, le Groupe consultatif d'experts est convenu d'organiser des ateliers régionaux de formation pratique concernant les informations à communiquer sur les mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés à l'intention des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

3. Dans la décision 19/CP.19, la Conférence des Parties a demandé au Groupe consultatif d'experts de présenter chaque année un rapport intérimaire sur ses activités à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pour qu'il l'examine aux sessions qui se tiennent à l'occasion des sessions de la Conférence des Parties<sup>3</sup>.

### B. Objet du rapport

4. Le présent rapport, qui contribue à rendre compte des activités menées par le Groupe consultatif d'experts<sup>4</sup>, contient une présentation générale des deux ateliers régionaux de formation pratique destinés aux Parties non visées à l'annexe I ainsi qu'un résumé des débats qui s'y sont tenus :

- a) Atelier pour la région de l'Afrique, organisé à Pretoria du 21 au 24 août 2017 ;
- b) Atelier pour les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe orientale, organisé à Siem Reap (Cambodge), du 4 au 7 septembre 2017.

### C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Après examen du présent rapport, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre souhaitera peut-être donner des conseils supplémentaires au Groupe consultatif d'experts, s'il y a lieu, au sujet de l'assistance technique fournie aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

## II. Déroulement des ateliers

6. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les deux organes chargés d'administrer conjointement le Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I (Programme mondial d'appui), le Groupe consultatif d'experts a organisé, en 2017, deux ateliers régionaux de formation pratique concernant les informations à communiquer sur

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/2608.php>.

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse : [https://unfccc.int/files/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/cge/application/pdf/cge\\_workplan\\_2017.pdf](https://unfccc.int/files/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/application/pdf/cge_workplan_2017.pdf).

<sup>3</sup> Décision 19/CP.19, par. 7.

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2017/15.

les mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés à l'intention des Parties non visées à l'annexe I :

a) L'atelier pour la région de l'Afrique, qui a été accueilli à Pretoria par le Gouvernement de la République sud-africaine et le Bureau régional pour l'Afrique du PNUÉ, et qui a réuni 41 experts nationaux, représentant 34 Parties non visées à l'annexe I de la région, ainsi que six membres du Groupe consultatif d'experts et deux autres experts<sup>5</sup> ;

b) L'atelier pour les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe orientale, qui a été accueilli par le Gouvernement du Cambodge, et qui a réuni 39 experts nationaux représentant 26 Parties non visées à l'annexe I des deux régions, ainsi que trois membres du Groupe consultatif d'experts, un observateur du Groupe consultatif d'experts et un autre expert<sup>6</sup>.

7. Les principaux objectifs de ces ateliers régionaux de formation pratique étaient les suivants :

a) Renforcer la capacité des experts nationaux à tirer parti des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » (ci-après les directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I) et des « Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » (ci-après les directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés) afin de faciliter la communication d'informations sur les mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés de leur pays ;

b) Servir de cadre à des échanges de vues, d'enseignements et d'expériences sur le processus d'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, le cas échéant.

8. Ces deux ateliers régionaux de formation pratique étaient conçus et structurés de la même façon et suivaient par conséquent des programmes de travail semblables<sup>7</sup>. Les thèmes suivants ont été traités au cours des huit séances de travail des ateliers, à l'aide d'exposés et d'exercices pratiques interactifs :

a) **Aperçu des mesures d'atténuation des changements climatiques à l'échelle mondiale : principaux résultats tirés du Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).** Cette séance de travail a été l'occasion de présenter le contexte mondial et les différentes approches destinées à atténuer les changements climatiques, notamment les tendances relatives aux stocks et aux flux de gaz à effet de serre (GES) et à leurs facteurs déterminants, les voies et les mesures d'atténuation dans l'optique d'un développement durable, ainsi que les politiques d'atténuation et les institutions qui en sont responsables ;

b) **Mesures intergouvernementales pour atténuer les changements climatiques : la Convention, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris.** Cette séance de travail a permis de dresser un tableau général des moyens mis en place par les gouvernements de pays développés et de pays en développement pour atténuer les changements climatiques en s'appuyant sur des processus intergouvernementaux, notamment dans le cadre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Bien que cette séance fût axée sur l'atténuation dans les pays en développement, des éléments concernant les pays développés ont également été traités de manière générale afin de dresser un tableau complet de la situation ;

c) **Définition, sélection et mise en place des mesures d'atténuation.** Cette séance a été l'occasion d'aborder les considérations essentielles liées à l'évaluation et à la définition des mesures d'atténuation, ainsi que les obstacles potentiels à la planification et à l'exécution de telles mesures. Les principales étapes de l'analyse des mesures d'atténuation, notamment la sélection et la hiérarchisation, ont été expliquées et un aperçu

<sup>5</sup> De l'Université du Cap et de Camco Clean Energy.

<sup>6</sup> De l'Office allemand de la coopération internationale (GIZ).

<sup>7</sup> Le programme de travail générique des deux ateliers figure à l'annexe.

des outils disponibles et des exemples d'outils couramment utilisés pour l'évaluation du potentiel d'atténuation a été fourni. Un exercice pratique faisant appel à des modèles permettant d'établir une courbe hypothétique des coûts liés aux GES ainsi qu'une analyse multicritères destinée à hiérarchiser les mesures d'atténuation a également été réalisé ;

d) **Analyse des effets des mesures d'atténuation.** Cette séance a été l'occasion de fournir des orientations sur les bonnes pratiques applicables à l'analyse des résultats attendus des mesures d'atténuation, à savoir l'analyse *ex ante* des effets, notamment en matière de développement durable. Elle a de même été l'occasion de donner un aperçu des conditions requises pour procéder à une évaluation *ex ante* ainsi que des exemples des méthodes et outils existants pour évaluer les effets dans différents domaines. Un exercice pratique destiné à élaborer le niveau de référence d'un projet d'atténuation a été réalisé ;

e) **Établissement de rapports sur l'atténuation au titre de la Convention.** Cette séance a donné un aperçu du cadre et du mandat permettant aux pays en développement de communiquer des informations sur les mesures d'atténuation dans leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés. Les dispositions relatives aux mesures d'atténuation figurant dans les directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et les directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés ont été expliquées. Les différentes approches envisageables pour la communication d'informations conformément aux dispositions relatives à l'établissement des rapports ont aussi été expliquées et détaillées à l'aide d'exemples fondés sur des données contenues dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés ;

f) **Mise en place ou renforcement de dispositifs institutionnels nationaux.** Cette séance a été l'occasion d'examiner des éléments clefs des dispositifs institutionnels nationaux pour l'établissement et la soumission des communications nationales et des rapports biennaux actualisés. Des exemples de dispositifs institutionnels dans les pays en développement ont été donnés, notamment en ce qui concerne les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes, et des informations ont été fournies sur les possibilités de remédier au manque de moyens et de ressources grâce aux partenariats ou à la collaboration ;

g) **Échanges entre pairs.** Cette séance s'est centrée sur l'échange d'enseignements et de données d'expérience en ce qui concerne l'élaboration de mesures d'atténuation et la communication d'informations s'y rapportant dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés ;

h) **Difficultés et lacunes constatées, et besoins consécutifs en matière de ressources financières, de moyens techniques et de renforcement des capacités, aux fins de la communication d'informations sur les mesures d'atténuation.** La dernière séance de travail de l'atelier était consacrée à un échange de vues sur ce sujet.

9. Un résumé des débats tenus pendant les ateliers est donné au chapitre suivant.

### III. Débats

10. Les exposés se sont attachés à expliquer, à l'aide d'exemples concrets, les approches à appliquer pour communiquer des informations sur les mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, conformément aux dispositions pertinentes en la matière. Ils ont été suivis de séances de questions-réponses et d'exercices en petits groupes axés sur des études de cas. Ces exercices ont non seulement permis aux participants de se familiariser directement avec la communication d'informations sur les mesures d'atténuation, mais ont également donné lieu à un échange de vues et d'informations sur les enseignements tirés au cours du processus.

11. Les principales observations formulées lors des séances de travail des ateliers sont présentées dans les sous-chapitres ci-après.

## A. Atténuation des changements climatiques : vue d'ensemble

12. Les débats des deux séances organisées sur ce sujet – vue d'ensemble de l'atténuation des changements climatiques à l'échelle mondiale et mesures intergouvernementales pour lutter contre les changements climatiques grâce à des mesures d'atténuation – ont donné lieu aux résultats suivants :

a) Les participants ont apprécié la présentation générale d'observations clefs tirées du Cinquième Rapport d'évaluation du GIEC, notamment les liens entre l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, en fonction de la situation nationale ;

b) Le processus visant à établir des contributions déterminées au niveau national permet de mieux comprendre comment parvenir, grâce à une approche plus rigoureuse et plus systématique de l'évaluation des mesures d'atténuation, à une estimation plus précise du niveau d'ambition en matière d'atténuation ;

c) Les participants se sont demandé quelle place pouvaient prendre les mécanismes de marché dans le processus relatif aux communications nationales et aux rapports biennaux actualisés. L'explication donnée a fait référence à l'article 6 de l'Accord de Paris et aux directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés ;

d) Il est important de mener des analyses clefs par catégorie pour certains secteurs afin d'identifier des domaines où il serait possible de mettre en œuvre des mesures d'atténuation.

## B. Définition, sélection et mise en place de mesures d'atténuation

13. Les vues échangées en ce qui concerne l'élaboration de politiques relatives aux changements climatiques dans les pays des participants ont montré que certains pays ont opté pour une approche stratégique centralisée et d'autres, pour une approche stratégique axée sur certains secteurs ; l'approche utilisée rend compte de la situation propre à chaque pays et des dispositifs institutionnels en vigueur.

14. Les participants ont mis en lumière certains des enseignements qu'ils ont tirés en ce qui concerne la définition, la sélection et la mise en place de mesures d'atténuation. Ils ont évoqué la difficulté d'accéder aux données nécessaires pour mener des évaluations des mesures d'atténuation et comprendre les hypothèses connexes, et ont souligné que la participation des principales parties prenantes au processus d'évaluation des mesures d'atténuation était essentielle pour bâtir un consensus et envisager des options d'atténuation plus complexes et à long terme.

15. Certains participants ont souligné qu'il était important de renforcer les compétences techniques dans les pays afin que les outils et méthodes utilisés pour l'évaluation des mesures d'atténuation soient compris et qu'ils puissent être adaptés à la situation locale.

16. En raison des droits de propriété intellectuelle, les outils et méthodes standards utilisés pour la modélisation ne fournissent pas suffisamment d'informations sur le fonctionnement du modèle et les hypothèses sous-jacentes, de sorte qu'il est difficile d'évaluer l'applicabilité dudit modèle. Souvent, les compétences techniques pour la modélisation sont apportées par des consultants ; et il est important que ces derniers justifient leur choix de modèle et confirment son applicabilité à la situation.

17. Certains participants ont fait valoir que l'élaboration de courbes des coûts marginaux de dépollution était un processus exigeant des ressources importantes sur les plans technique et humain, une bonne planification des ressources et un accès à des données et informations suffisantes.

18. L'exercice pratique de sélection et de hiérarchisation des mesures d'atténuation à l'aide d'une analyse multicritères est apparu utile aux yeux des participants. Ils ont estimé que le cadre d'analyse utilisé pour l'exercice pourrait être facilement appliqué dans leur pays afin d'établir des priorités entre les mesures d'atténuation recensées.

### C. Analyse des effets des mesures d'atténuation

19. Un certain nombre de participants ont indiqué que des initiatives étaient en cours dans leur pays pour analyser les effets des mesures d'atténuation. Ils ont échangé des vues sur les difficultés rencontrées pour accéder aux données des principales parties prenantes, vérifier la qualité des données fournies et combler les lacunes lors de l'analyse des effets des mesures d'atténuation.

20. Ayant fait part de leur expérience concernant le recours à des consultants pour élaborer des scénarios de référence, ils ont indiqué que cet apport devait concourir à l'acquisition de compétences techniques nationales de telle manière que les scénarios de référence soient compris et puissent être utilisés efficacement par les entités nationales chargées de la planification des activités de lutte contre les changements climatiques et d'autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

21. Pendant l'exercice consistant à réaliser une sélection quantitative simplifiée des options en matière d'atténuation des GES (courbes de coûts marginaux de dépollution et matrice de sélection multicritères), les participants ont reconnu que la réalisation de telles activités dans leurs pays dépendrait de la disponibilité non seulement des données, mais aussi des compétences techniques et du soutien financier requis pour de tels travaux. Ils ont également reconnu que la collecte de données et les mesures relatives au contrôle et à l'assurance de la qualité des données étaient importantes.

22. Pendant l'exercice consacré à la détermination du niveau de référence des émissions par secteur, les participants ont noté que les données et informations provenant d'instances internationales comme le GIEC, la FAO et l'Agence internationale de l'énergie pourraient être utilisées pour combler les lacunes en matière de données aux niveaux national et local. Par exemple, en l'absence de coefficients d'émission par pays, les valeurs par défaut du GIEC pourraient être utilisées pour répondre aux besoins immédiats. En parallèle, il est important d'établir des plans destinés à améliorer la collecte et la mise à jour des données ainsi que l'élaboration de coefficients d'émission par pays susceptibles d'être appliqués progressivement.

### D. Établissement de rapports sur l'atténuation au titre de la Convention

23. Les directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés sont généralement considérées comme suffisamment larges et souples pour permettre aux pays de communiquer des informations conformément à leurs capacités et à leur situation nationale. Les participants ont également souligné l'intérêt qu'il y a à disposer d'un modèle pour l'établissement de rapports et d'exemples permettant d'aider les experts nationaux à communiquer leurs informations. À cette fin, certains participants ont proposé d'examiner les rapports biennaux actualisés soumis et les rapports de synthèse publiés sur l'analyse technique de tels rapports en vue de se faire une idée de la manière dont les pays en développement communiquent des informations sur les mesures d'atténuation et leurs effets, et dont les informations communiquées sont ensuite analysées sur le plan technique.

24. Certains participants ont indiqué qu'ils ne savaient pas bien ce qu'ils étaient censés rapporter dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, s'agissant des mesures d'atténuation, et ont demandé des conseils sur la manière d'aborder la communication des informations devant y figurer. Les discussions qui ont suivi ont souligné l'importance de communiquer des informations cohérentes et homogènes dans les deux types de rapport, compte tenu en particulier du fait que le rapport biennal actualisé a pour objectif d'actualiser la communication nationale la plus récemment soumise.

25. Les rapports biennaux actualisés, a-t-il été indiqué, devraient comprendre des informations sur les mesures d'atténuation existantes ou prévues. Il a de plus été souligné que des informations sur les mesures d'atténuation à différentes étapes, notamment celles de la planification et de la mise en œuvre, devraient être données de façon claire, concise et simultanée, et être aussi complètes que possible pour bien faire comprendre la nature et l'ampleur des mesures d'atténuation prises, prévues ou envisagées.

26. Les participants ont constaté l'utilité de communiquer des informations sur les principaux facteurs déterminants des mesures d'atténuation, qui aident à mieux comprendre les mesures d'atténuation rapportées et à les situer dans leur contexte.

27. Ils ont reconnu l'importance, pour les agents responsables de l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, d'être parfaitement familiarisés avec les directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et les directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés, car l'efficacité du travail des consultants et experts concernés en dépendait.

28. L'exercice consacré à l'établissement de rapports a permis aux participants de faire l'expérience pratique de l'application des dispositions relatives à la communication d'informations figurant dans les directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés, de l'analyse des informations de base établies par des experts sectoriels et de la synthèse des informations à communiquer dans les rapports biennaux actualisés. Entre autres choses, les participants ont relevé la difficulté des décisions à prendre quant à la portée et à la pertinence des informations à communiquer pour décrire de manière concise les mesures d'atténuation, la nature de ces mesures, leur champ d'application (c'est-à-dire les secteurs et les types de gaz visés), les objectifs quantitatifs et les indicateurs de progrès, ainsi que les méthodes et les hypothèses retenues. Ils ont souligné l'intérêt d'assurer une coordination centralisée des contributions des parties prenantes pour faire en sorte que les informations sur les mesures d'atténuation soient complètes.

## **E. Mise en place ou renforcement de dispositifs institutionnels nationaux**

29. Les participants ont échangé de nombreuses données d'expérience et de nombreux enseignements tirés de la mise en place ou du renforcement de dispositifs institutionnels destinés à appuyer les travaux sur les cadres de mesure, de notification et de vérification, notamment l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, et tirés également de leur participation à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés au cours du processus de consultations et d'analyses internationales. Il est ressorti des discussions que des efforts sont en cours dans tous les pays pour renforcer les dispositifs institutionnels.

30. L'internalisation des opérations de mesure, de notification et de vérification dans les domaines d'activité pertinents des ministères d'exécution et autres secteurs concernés dans leur ensemble peut contribuer à rendre le processus durable et à réduire les besoins en ressources.

31. L'incorporation des changements climatiques dans les dispositifs institutionnels existants pour le développement socioéconomique dispenserait d'avoir à créer de nouveaux dispositifs institutionnels pour les changements climatiques et à recueillir l'adhésion des parties prenantes à cet effet.

32. L'adhésion de dirigeants politiques de haut niveau est importante si l'on veut établir un organe de coordination compétent, doté de l'autorité juridique nécessaire pour lutter contre les changements climatiques, et donner à cet organe les moyens d'agir.

33. Parmi les principaux aspects à considérer dans l'établissement de dispositifs institutionnels nationaux, il faut citer : la prise en compte des intérêts divergents des différentes parties prenantes, l'obtention de ressources suffisantes, la mise en place d'améliorations selon un ordre de priorité et une démarche progressive, la construction d'un discours valorisant les avantages pour les parties prenantes, et l'institutionnalisation des travaux.

34. Par souci d'assurer la pérennité de leurs dispositifs institutionnels et de les rendre moins tributaires des consultants externes dans le temps, certains pays ont davantage fait appel aux établissements universitaires et aux bureaux nationaux de statistiques.



35. Si les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays fournissent des indications précieuses, la conception et la structure des dispositifs institutionnels nécessaires pour la mesure, la notification et la vérification dépendent des besoins et de la situation de chaque pays.

## **F. Échanges entre pairs**

36. Lors de chaque atelier régional, les participants du Ghana, de l'Ouganda, de la République de Moldova et du Viet Nam ont respectivement fait part de leur expérience et des enseignements qu'ils ont tirés de l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, trouvant ce faisant un écho chez les autres participants. Au nombre des principaux messages en ayant résulté, on citera notamment les impératifs suivants :

a) L'abandon des systèmes théoriques de suivi et d'évaluation au profit de systèmes d'appui aux activités de mesure, de notification et de vérification, plus pratiques et mieux adaptés aux pays ;

b) La mise en place d'un cadre juridique et de dispositifs institutionnels permettant de renforcer les activités de collecte et de mesure de données et l'établissement de rapports ;

c) La poursuite du processus axé sur l'acquisition de compétences techniques durables dans les pays pour l'établissement et la présentation des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, afin d'éviter une trop grande dépendance à l'égard d'experts extérieurs ;

d) L'accès à un appui financier et technique permettant d'établir des systèmes de gestion des inventaires de GES solides et durables, qui soutiennent le processus d'identification des mesures d'atténuation.

## **G. Difficultés et lacunes constatées, et besoins consécutifs en matière de ressources financières, de moyens techniques et de renforcement des capacités, aux fins de la communication d'informations sur les mesures d'atténuation**

37. Les discussions qui se sont tenues dans le cadre de cette séance de travail ont donné lieu aux observations suivantes :

a) Il est nécessaire d'améliorer l'accès à l'information sur l'appui financier et technique ;

b) Il reste difficile de mettre en commun les capacités des institutions nationales afin de rendre compte, dans des rapports, des informations sur les mesures d'atténuation ;

c) Des éclaircissements s'imposent quant au choix à faire entre les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, et les Lignes directrices révisées du GIEC (1996) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre aux fins de l'établissement des rapports biennaux actualisés ;

d) Il est important de continuer de renforcer les capacités permettant de comprendre les besoins en données, notamment quant à leur qualité, pour améliorer la qualité des communications nationales et des rapports biennaux actualisés ;

e) Il serait utile de concevoir et de mettre au point des outils qui répondent aux besoins et à la situation des pays ayant des capacités limitées, tels que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

f) Il pourrait être utile d'étudier les possibilités offertes par le processus intergouvernemental pour harmoniser, dans la mesure du possible, la communication des informations ;

g) Faire appel à la coopération Sud-Sud, par exemple en tant que cadre d'échange de données d'expérience et d'enseignements, et étudier les possibilités de mener des activités conjointes pour remédier aux lacunes dans les données à caractère régional sont des pistes qui offrent des perspectives prometteuses.

## IV. Conclusions

38. Les participants aux ateliers régionaux de formation pratique ont apprécié de pouvoir travailler, au moyen d'exercices pratiques, sur des études de cas vécues sur le terrain. Ils ont également salué les échanges constructifs qu'ils ont eu avec des pairs, le Groupe consultatif d'experts et d'autres experts. De plus, en disposant des supports de formation à l'avance, les participants ont pu se préparer à l'atelier et, de ce fait, y participer activement. Certains participants ont exprimé leur intention d'utiliser ces supports de formation comme base pour la formation d'autres experts nationaux.

39. De manière générale, les ateliers ont permis les avancées ci-après :

a) La familiarisation des experts nationaux des Parties non visées à l'annexe I avec l'élaboration de mesures d'atténuation et l'établissement consécutif de rapports dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, conformément aux directives pertinentes concernant l'établissement des rapports ;

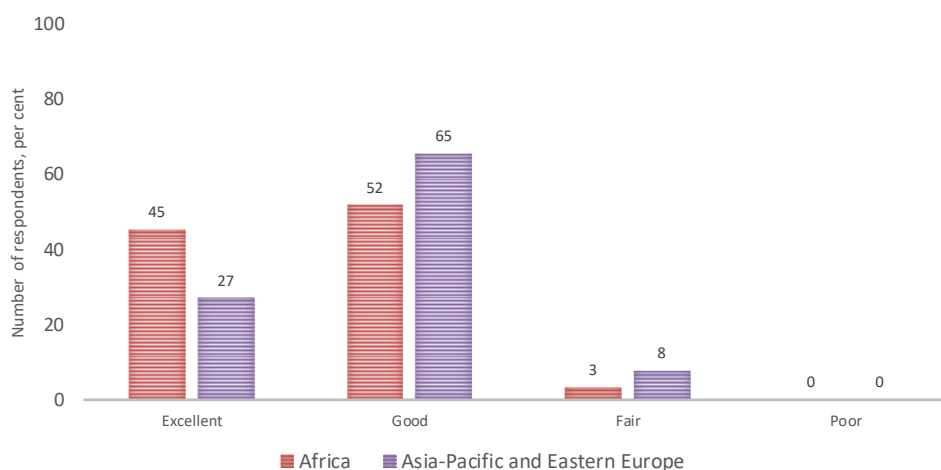
b) La mise à disposition d'un cadre pour l'échange de données d'expérience et d'enseignements entre experts nationaux de la même région ;

c) La promotion du réseautage entre experts nationaux ;

d) La mise à disposition d'un cadre permettant au Groupe consultatif d'experts de dialoguer avec des experts nationaux et d'obtenir des informations de première main sur les enseignements tirés et les expériences acquises, ainsi que sur les obstacles et les difficultés rencontrés par les pays.

40. La plupart des participants interrogés ont estimé que les ateliers étaient de bonne ou d'excellente qualité (voir graphique ci-dessous).

### Évaluation de la qualité des ateliers régionaux de formation pratique par les participants



41. Les participants ont estimé que les ateliers pourraient être encore plus fructueux à l'avenir si les mesures suivantes étaient prises :

a) Conclusions découlant de l'atelier pour la région de l'Afrique ;

i) Envisager d'organiser des ateliers aux niveaux sous-régional et national pour que les travaux puissent être menés dans les langues pertinentes de l'ONU ;

ii) Augmenter le nombre de participants par pays en vue de renforcer encore les capacités institutionnelles des pays participants, compte tenu de l'impact de ces ateliers ;

- iii) Utiliser plus d'exemples régionaux dans les supports de formation et les exercices ;
  - iv) Mener l'atelier sur cinq jours afin de prévoir plus de temps pour toutes les séances de travail, en particulier pour les exercices pratiques ;
  - v) Prévoir une visite de site pour montrer comment les données d'activité sont recueillies sur place ;
  - vi) Mettre l'accent sur les différentes équations et les différents algorithmes et modèles utilisés pour estimer les émissions de GES et le potentiel d'atténuation ;
- b) Conclusions découlant de l'atelier pour les régions de l'Asie-Pacifique et de l'Europe orientale :
- i) Examiner s'il serait utile de se concentrer davantage sur des régions spécifiques, malgré l'intérêt qu'a pu présenter l'échange d'enseignements tirés par d'autres régions ;
  - ii) Envisager de mener de tels ateliers plus régulièrement afin qu'un plus grand nombre de participants puissent en bénéficier ;
  - iii) Augmenter la durée des ateliers afin de pouvoir allouer un temps suffisant aux différents thèmes et exercices ;
  - iv) Prévoir une séance permettant de guider pas à pas les participants dans l'utilisation d'un outil pour la détermination et la sélection des mesures d'atténuation à envisager, et pour la communication des informations s'y rapportant aux organes de la Convention ;
  - v) Accorder davantage de place aux effets des mesures d'atténuation pour pouvoir traiter de manière suffisante les effets susceptibles de se produire tant en amont qu'en aval ;
  - vi) Envisager d'inclure pour chaque secteur des exercices simulant des mesures d'atténuation, notamment quant aux moyens de contrôler la qualité des données collectées ;
  - vii) Consacrer plus de temps aux discussions portant sur des sujets riches en contenu et sur les possibilités d'utilisation des différents outils disponibles (par exemple les scénarios de référence applicables à l'atténuation).
42. Le Groupe consultatif d'experts, le Secrétariat et les participants ont remercié les Gouvernements cambodgien et sud-africain ainsi que le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique d'avoir accueilli ces ateliers.
43. Le Groupe consultatif d'experts a remercié le Programme mondial d'appui pour sa collaboration à l'organisation de ces ateliers. Il a également remercié les pays développés parties visés à l'annexe II de la Convention et les autres pays développés Parties qui ont apporté leur contribution financière aux ateliers.

## Annex

**Programme de travail des ateliers régionaux de formation pratique concernant les informations à communiquer sur les mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés**

[Anglais seulement]

Time	Agenda items
	<b>Day 1</b>
08:30–09:00	<b>Registration</b>
09:00–09:20	<b>Opening session</b> - Welcome remarks – Consultative Group of Experts (CGE) - Workshop opening remarks – UNFCCC official opening address – host country
09:20–09:45	<b>Introductory session</b> - Introduction – workshop participants - Overview of workshop – objectives, agenda and expectations
09:45–10:15	<b>Coffee break</b>
10:15–12:30	<b>Mitigating climate change: the bigger picture</b> - Overview of global mitigation of climate change: key results from the IPCC AR 5 <i>{This session aims to provide global context on mitigation and will cover key messages drawing from the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change: approaches to climate change mitigation, trends in stocks and flows of greenhouse gases and their drivers, mitigation pathways and measures in the context of sustainable development, and mitigation policies and institutions}</i> - Intergovernmental response to mitigate climate change: the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement <i>{This session aims to provide a broad picture of how national governments from both developed and developing countries collectively respond to mitigate climate change as part of the intergovernmental processes, including the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement. The emphasis will be on mitigation in the context of developing countries. However, in order to have a complete global picture, an overview of those elements relating to developed countries will also be broadly addressed.}</i>
12:30–14:00	<b>Lunch break</b>
14:00–15:30	<b>Identification, selection and implementation of mitigation actions</b> - Determining the context for mitigation actions <i>{This session aims to highlight what the key considerations are in conducting mitigation assessments and identifying mitigation actions. It also covers potential barriers that need to be taken into consideration in planning and implementing mitigation actions.}</i>
15:30–16:15	<b>Coffee break</b>
16:15–18:00	<b>(cont.) Identification, selection and implementation of mitigation actions</b> - Steps for successful selection, design and implementation of mitigation actions <i>{This session gives an overview of the main steps involved in mitigation analysis.}</i>
	<b>Day 2</b>
09:00–10:00	<b>(cont.) Identification, selection and implementation of mitigation actions</b> - An overview of available tools and examples of commonly used tools available for mitigation potential assessment <i>{In this session, an overview of tools available plus examples of commonly used tools for mitigation potential assessment will be provided. For each tool, the discussion covers the general description, type of data/input needed to use the tool, outputs from the tool, and strengths and limitations of the tool.}</i>
10:00–10:30	<b>Coffee break</b>

Time	Agenda items
10:30–12:30	<p><b>(cont.) Identification, selection and implementation of mitigation actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hands-on exercise <i>{The participants will engage in a hands-on exercise using spreadsheet models to: (1) construct a greenhouse gas cost-curve based on a hypothetical narrative (to be provided as a part of the exercise); and (2) prioritize mitigation actions using multi-criteria analysis.}</i></li> </ul>
12:30–14:00	<b>Lunch break</b>
14:00–15:30	<p><b>(cont.) Identification, selection and implementation of mitigation actions</b></p> <p>Hands-on exercise: results and discussion <i>{The participants will share their results of the exercise. The participants will also share their experience and lessons learned in undertaking the exercise.}</i></p>
15:30–16:00	<b>Coffee break</b>
16:00–17:00	<p><b>Analysing the impacts of mitigation actions</b></p> <p><i>This session provides guidance on good practice for the analysis of expected results of mitigation actions; that is, ex ante analysis of effects, including assessment of sustainable development impacts of mitigation actions. It also provides an overview of steps required to conduct an ex ante assessment as well as examples of existing methodologies and tools to assess impacts in different fields. It also covers different dimensions of progress on implementation, including understanding the status of implementation and results achieved to date.}</i></p>
17:00–18:00	<p><b>(cont.) Analysing the impacts of mitigation actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hands-on exercise: baseline setting <i>{The participants will engage in an exercise on baseline determination.}</i></li> </ul>
<b>Day 3</b>	
09:00–10:30	<p><b>Reporting mitigation to the Convention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reporting mitigation in national communications and biennial update reports: the context and mandate, and approaches and examples <i>{This session provides an overview of the context and mandate for developing countries to report information on mitigation in their national communications and biennial update reports. It also provides possible approaches for communication of information consistent with the reporting provisions. The approaches are further elaborated through examples drawn from information submitted by developing countries in their national communications and biennial update reports.}</i></li> </ul>
10:30–11:00	<b>Coffee break</b>
11:00–12:30	<p><b>(cont.) Reporting mitigation to the Convention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hands-on exercise: preparing and reporting information in the biennial update report (BUR) <i>{On the basis of a hypothetical narrative, participants in smaller groups will prepare information on mitigation actions to be reported in the BUR.}</i></li> </ul>
12:30–14:00	<b>Lunch break</b>
14:00–16:00	<p><b>Setting up or enhancing national institutional arrangements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>{This session provides an overview of key components of national institutional arrangements for preparing and submitting national communications and biennial update reports. It also includes examples of institutional arrangements put in place by some developing countries which managed to support the increased frequency of the preparation of national communications and biennial update reports. For example, improving coordination of information to be included in national communications and BURs; clearly defining roles and responsibilities of key stakeholders involved in the process; and addressing resource capacity constraints through partnership or collaboration.}</i></li> </ul>
16:00–16:30	<b>Coffee break</b>
16:30–18:00	<p><b>(cont.) Setting up or enhancing national institutional arrangements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hands-on exercise <i>{On the basis of a hypothetical narrative, participants in smaller groups will apply their knowledge in setting up institutional arrangements. The participants will share their results of the exercise. The participants will also share their experiences and lessons learned in undertaking the}</i></li> </ul>

Time	Agenda items
	<i>exercise.</i> }
<b>Day 4</b>	
09:00–10:30	<b>Peer exchange</b> - Experience and lessons learned: country presentations (X and Y) <i>{Two countries each will present their experience and lessons learned on the preparation of national communications and biennial update reports, including those relating to national institutional arrangements.}</i>
10:30–11:00	<b>Coffee break</b>
11:00–12:30	<b>(cont.) Peer exchange</b> - Moderated discussion <i>{Based on the context set by the country presentations, this session includes an interactive discussion where a moderator will facilitate the discussion by posing targeted questions relating to challenges, experiences and lessons learned in using the reporting guidelines to prepare national communications and biennial update reports.}</i>
12:30–14:00	<b>Lunch break</b>
14:00–15:00	<b>Constraints and gaps, and related finance, technical and capacity-building needs in relation to mitigation</b> - <i>{This session provides a platform for workshop participants to exchange views on constraints and gaps, and related support needed to prepare and report information on mitigation.}</i>
15:00–15:30	<b>Workshop assessment and closing</b>